

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 5 Décembre 2008 - 19h00

COMPTE-RENDU

1. Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 25 septembre 2008.

2. Administration générale.

- *Travaux des salles verte et bleue du complexe sportif du Scaouët – avenant en moins value – autorisation de signature.*

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des modifications du marché pour le lot n°1 « isolation et surtoiture », autorise le Maire à signer l'avenant n°1 en moins value d'un montant de 15 852.70 € H.T.

- *Lotissement communal « Le Chant du Merle » - alimentation en eau potable – autorisation de signature de la convention de financement avec le SIAEP.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le SIAEP la convention technique et financière relative aux travaux d'alimentation en eau potable du lotissement « Le Chant du Merle », pour un montant de travaux de 15 000 € H.T.

- *Assainissement collectif – autorisation de signature de la convention avec le SATESE.*

Le Maire est autorisé à signer la convention technique et financière avec le SATESE pour une durée de 3 ans et un montant total de 2 100 € H.T.

- *Assainissement collectif – Programme 2009 – autorisation de signature du contrat de maîtrise d'œuvre.*

Dans le cadre des travaux d'assainissement sur le secteur du Pont de Baud (programme 2009) le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise avec le cabinet d'étude ayant fait la meilleure offre.

- *Assainissement non collectif – autorisation de signature de la convention financière et technique de l'aire de dépotage avec Baud Communauté.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire, ou son représentant, à signer avec Baud Communauté la convention fixant les modalités techniques et financières des relations entre l'aire de dépotage et la station d'épuration.

- *Convention d'utilisation des équipements sportifs – autorisation de signature de la convention financière.*

Le Maire est autorisé à signer la convention d'utilisation des équipements sportifs avec le Conseil Général du Morbihan et les collèges Notre Dame de La Clarté et Mathurin Martin, convention qui détermine les conditions financières de l'utilisation des installations du complexe sportif du Scaouët.

- *Contrat enfance – jeunesse – autorisation de signature d'un avenant avec la CAF.*

Le Conseil Municipal approuve l'avenant proposé par la CAF pour une aide financière complémentaire à l'action halte-garderie itinérante Bébébus. Le contrat prévoyait une intervention pour 11 places alors que la halte-garderie accueille 15 places d'où un avenant d'un montant de 2 020 € / an pour les 4 places supplémentaires.

- *Contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque – autorisation de signature.*

Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat de maintenance du logiciel informatique de la bibliothèque avec la société AGATE (1 260 € H.T).

- *Atelier-relais n°3 – convention de location – autorisation de signature.*

La convention de location de l'atelier-relais n°3 est reconduite avec la société CE Mesures jusqu'au 30 novembre 2010 (loyer : 400 € / mois).

- *Passeport biométrique – autorisation de signature de la convention technique et financière avec le Préfet.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire présenter le dispositif de délivrance du futur passeport biométrique, autorise la signature de la convention fixant les modalités techniques et financières à intervenir avec le Préfet du Morbihan.

3. Finances.

- *Tarifs municipaux 2009.*

Monsieur Bernard LE PALLEC, adjoint en charge des finances, a présenté au Conseil Municipal les travaux de la commission des finances concernant les modifications des tarifs municipaux applicables pour l'année 2009.

Après que les propositions et analyses de la commission des finances aient été présentées, un débat s'est instauré notamment sur les tarifs de garderie périscolaire, les tarifs du centre de loisirs (mercredi et petites vacances) et les tarifs de la section sport-loisirs, et après discussion le Conseil Municipal décide :

- par 7 voix contre, 21 voix pour et 0 abstention de fixer le tarif de garderie périscolaire à 0.50 € / ½ heure, à compter du 1^{er} janvier 2009.
- A l'unanimité, de fixer les tarifs suivants pour le centre de loisirs (mercredi et vacances) :
 - Pour les enfants de BAUD et extérieurs, avec participation financière de la commune d'origine :
 - journée : 11 €
 - forfait semaine : 10 € / jour
 - ½ journée le mercredi : 6.5 €
 - Pour les enfants extérieurs sans participation financière de la commune d'origine :
 - journée : 17 €
 - forfait semaine : 16 € / jour
 - ½ journée le mercredi : 12.5 €

Concernant la participation financière de la commune d'origine, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les communes, dont les enfants sont accueillis au centre de loisirs de BAUD, à hauteur de 6 € par enfant et par jour, afin que le tarif applicable aux familles extérieures soit le même que pour les familles de BAUD.

Par ailleurs, certains tarifs sont également modifiés à l'unanimité à savoir :

- Branchement à l'égout : 500 € H.T.
- Création tarif bibliothèque – famille : 25 €
- Concession columbarium : 900 € (4 urnes)
- Exhumation ou inhumation : 20 €
- Taxe funéraire dépôt de corps : 15 €
- Caveau communal (1 mois) : 25 €
- Location centre social : 2 € / heure
- Location salle verte : 210 € / journée

L'ensemble des tarifs est précisé en détail sur le tableau joint en annexe.

- *Décisions modificatives – budgets annexes.*

Les décisions modificatives présentées par Monsieur Bernard LE PALLEC sont acceptées par le Conseil Municipal qui décide également la mise en non valeur de créances irrécouvrables sur le budget assainissement (1 589.55 €).

- *Dépenses d'investissement – autorisation du mandatement du ¼ des crédits ouverts.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2008.

- *Participation aux frais de fonctionnement de la cantine de l'école Sainte-Anne – autorisation de signature de l'avenant n°8.*

Le Maire est autorisé à signer l'avenant n°8 relatif à la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement de la cantine de l'école Sainte-Anne de Baud.

4. Personnel communal.

- *Instauration du compte épargne-temps.*

Le Conseil Municipal valide les modalités proposées pour l'ouverture du compte épargne temps pour les agents de la commune de BAUD à savoir : la possibilité d'épargner 9 jours maximum par an, la possibilité d'épargner les jours de congés annuels ou de RTT acquis antérieurement et non consommés au 31 décembre 2007.

- *Prime annuelle et indemnités de régie.*

Le Conseil Municipal fixe le montant net de la prime annuelle à 808 € et décide qu'elle sera versée au prorata du temps de présence effectif de l'agent.

Le Conseil Municipal décide également de procéder au versement des indemnités de régies perçues par les textes en vigueur (110 € par régie pour la cantine, la garderie, le transport scolaire...).

- *Modification du tableau des effectifs.*

Le tableau des effectifs est modifié par la création d'un poste d'agent du patrimoine de 1^{ère} classe et d'un poste d'agent social de 1^{ère} classe.

- *Rémunération des agents recenseurs.*

Le montant de la rémunération des agents recenseurs est fixé à :

- 1.65 € par bulletin et 0.98 € par feuille de logement pour la partie agglomération.

- 1.75 € par bulletin et 1.04 € par feuille de logement pour la partie hors agglomération.

La rémunération pourra éventuellement être revalorisée selon le montant de la dotation qui sera versée par l'INSEE.

5. Urbanisme et affaires foncières.

- *Déclassement et aliénation du domaine public – rue du Vieux Chêne.*

Le déclassement et l'aliénation d'une portion du domaine public (33 m²) rue du Vieux Chêne au profit des riverains Monsieur et Madame David WILLIAMS est accepté pour un montant de 20 € / m².

6. Questions diverses.

Le Conseil Municipal valide le principe de l'établissement de convention avec les principaux industriels afin de calculer la redevance assainissement sur la base des rejets réellement constatés et validés par les parties.

Le Conseil Municipal accepte le transfert de la compétence « transports scolaires » à Baud Communauté avec effet à la rentrée de septembre 2009.

Le Conseil Municipal prend acte du courrier du Préfet du Morbihan sollicitant son avis sur la création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune (12 places).

Lotissement « Le Chant du Merle » : le Maire est chargé de procéder aux formalités de vente du lot n°2 de ce lotissement (20 000 € pour 576 m²).

Remboursement factures EDF au Club Nautique de Baud : 1125.44 € (consommation du local de la base nautique de pont-Augan).

Subventions accordées : Course Jean Floc'h : 3 000 €
Association des chasseurs de Baud (ragondins) : 405 €.

Sur proposition de Monsieur Bernard LE PALLEC, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'accompagnement à la programmation financière sur une période de 3 exercices (2008 à 2010) proposée par Monsieur Jean-Michel SCHMITT, spécialiste en fiscalité locale (15 085 € H.T).

Agenda :

- Réunion d'information PLU au Conseil Municipal : 6 janvier 2009 (18h00) – salle du Conseil Municipal.
- Vœux du Maire aux associations : 9 janvier 2009 (19h00) – salle des fêtes du Scaouët.
- Vœux du Maire au personnel : 16 janvier 2009 (19h00) – salle des fêtes du Scaouët.